



Mireille Schurch

COMMUNIQUÉ À LA PRESSE

Sénatrice de l'Allier

Après le rejet du bonus-malus en commission des affaires économiques, je propose l'adoption en urgence de l'extension de la trêve hivernale et des tarifs sociaux de l'énergie

Lors de l'examen en commission des affaires économiques de la proposition de loi visant à préparer la transition vers un système énergétique sobre présentée par le groupe socialiste, j'ai présenté une motion d'irrecevabilité. Cette motion a été adoptée en séance du 23 octobre.

En effet la commission a reconnu le risque d'inconstitutionnalité de ce texte au regard du respect des principes d'égalité, de péréquation tarifaire, d'exigence de clarté et d'intelligibilité de la loi et du respect par le législateur de sa compétence en matière fiscale.

La commission a estimé que l'instauration d'un bonus-malus s'apparente à une taxe qui ne respecte pas le principe de proportionnalité de l'impôt et des ressources de chacun, en **faisant peser une large partie des malus sur les familles qui n'ont pas toujours les moyens de procéder aux travaux d'isolation** de leur habitation. En censurant ce texte la commission a dénoncé plusieurs cavaliers législatifs dont la mise en place d'un marché de capacités et la déréglementation de l'implantation des éoliennes.

Enfin, face à l'urgence sociale, j'ai déposé, avec l'ensemble des sénateurs du groupe Communiste Républicain et Citoyen, une proposition de loi permettant **l'extension de la trêve hivernale à tous les usagers, l'extension des bénéficiaires des tarifs sociaux** de l'énergie, ainsi que la mise en place d'un **service public de la performance énergétique**, mesures qui recueillent l'approbation de l'ensemble des forces de gauche.

Montluçon, le 24 octobre 2012